

Zeitschrift: Energeia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie
Band: - (2008)
Heft: 3

Artikel: Les vingt ans des Cités de l'énergie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642843>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Les vingt ans des Cités de l'énergie

INTERNET

SuisseEnergie pour les communes:
www.citedelenergie.ch

SuisseEnergie, le programme de partenariat
 en faveur de l'efficacité énergétique et des
 énergies renouvelables:
www.suisseenergie.ch

Cette année, le label Cité de l'énergie fête ses 20 ans. Ce qui n'était en 1988 qu'une idée lancée par des associations environnementales est devenu un programme à succès qui s'est étendu à l'échelle européenne sous la forme du «european energy award». La 150^e Cité de l'énergie et la 10^e ville suisse à obtenir la certification Cité de l'énergie GOLD seront officiellement honorées cette année.

«Libre mais engagé!»: telle est la formule choisie par Robert Horbaty, directeur de l'Association Cité de l'énergie, pour expliquer le succès d'un concept né il y a vingt ans exactement. Pourquoi libre? «Il n'y a pas de mesures obligatoires à mettre en œuvre pour devenir une cité de l'énergie, poursuit celui qui était déjà présent aux premières heures de l'aventure. Le rythme, l'orientation et le contenu du processus sont définis par les communes elles-mêmes.» Et engagé? «Seules les municipalités témoignant d'un engagement supérieur à la moyenne et mettant en œuvre de manière conséquente un nombre important de mesures dans le domaine de l'énergie peuvent prétendre au label. L'engagement est réexaminé en continu.»

Le succès du concept est indéniable. Fin 2007, la Suisse recensait 153 cités de l'énergie abritant 2,55 millions d'habitants, soit plus d'un citoyen sur trois. L'ensemble des mesures prises par ces cités de l'énergie permet d'économiser en une année quelque 78 000 tonnes de CO₂, 305 millions de kilowattheures (kWh) de combustibles et de carburants ou encore 72 millions de kWh d'électricité, ce qui équivaut à la consommation électrique de plus de 13 000 ménages en une année. En outre, l'exercice 2007 des cités de l'énergie a conduit à la création de 200 nouvelles

places de travail et a engendré des investissements à hauteur de 50 millions de francs.

Politique par le bas

L'aventure a débuté à l'automne 1988, un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître. Dans un pavillon de jardin d'une cité de l'agglomération zurichoise, une poignée d'écologistes enthousiastes réfléchirent à la façon dont les communes et les villes pourraient activer de manière durable leur fort potentiel au niveau de la politique énergétique. «Si c'est bien souvent la Confédération ou les cantons qui édictent les lois, leur mise en œuvre doit suivre au niveau communal. Or, à l'époque, les villes étaient souvent dépassées par ces tâches, se souvient Robert Horbaty. Notre idée était de les aider en leur offrant divers services, allant de l'échange d'expérience à la fourniture de produits en passant par la mise sur pied de campagnes.»

L'idée de départ fut soutenue par deux organisations environnementales: la Fondation suisse de l'énergie SES ainsi que le WWF. Le premier label Cité de l'énergie a été remis à la ville de Schaffhouse en 1991 par le Conseiller fédéral en charge de l'énergie à l'époque, Adolf Ogi. Cette même année, l'Association Cité de l'énergie a

Le premier label Cité de l'énergie a été remis à la ville de Schaffhouse en 1991.

vu le jour sous la présidence de Philippe Roch, le directeur général du WWF qui allait devenir, de 1992 à 2005, directeur de l'Office fédéral de l'environnement.

Un concept qui s'exporte

En 1993, le projet cité de l'énergie est intégré dans le programme de la Confédération Energie 2000, rebaptisé SuisseEnergie en 2001 – SuisseEnergie pour les communes deviendra dès lors le nom du concept. En 1996, Lausanne devient la première ville à recevoir le label Cité de l'énergie selon le processus de certification en vigueur aujourd'hui. Dès 1998, nos voisins européens se montrent intéressés par le concept.

«A L'ÉPOQUE, LES VILLES ÉTAIENT SOUVENT DÉPASSÉES PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE FÉDÉRALE ET CANTONALE. NOTRE IDÉE ÉTAIT DE LES AIDER.»

ROBERT HORBATY, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION CITÉ DE L'ÉNERGIE.

En 2001, après trois années de travaux, la reconnaissance «european energy award» (eea) est officiellement lancée. Lörrach, en Allemagne, devient en 2002 la première cité de l'énergie étrangère.

«Cette internationalisation du concept est bénéfique pour les communes suisses qui peuvent ainsi profiter des expériences étrangères, explique Robert Horbaty. Le projet «REVE Jura Léman» permet par exemple à 16 collectivités françaises et suisses d'exploiter au maximum leurs synergies. Le Tessin est également engagé dans une collaboration avec le Nord de l'Italie.» Pour clore le chapitre international, relevons encore que Walter Steinmann, directeur de l'Office fédéral de l'énergie, a été nommé en 2003 premier président du «forum european energy award».

Comment obtenir le label?

La taille d'une ville n'est pas un critère pour obtenir le label Cité de l'énergie. Avec environ 370 habitants, la commune liechtensteinoise de Planken est la plus petite municipalité à posséder la certification tant convoitée. Un mètre carré de capteur solaire par habitant y est installé, soit vingt fois plus que la moyenne suisse. «Lors de la remise du label à la commune, le diplôme faisait défaut. Il a fallu improviser avec des tournesols», sourit Robert Horbaty en repensant à cette anecdote plutôt cocasse. A l'opposé, Zurich, qui possède également la plus haute distinction european energy award gold, est la plus grande cité de l'énergie: 90% des nouveaux bâtiments administratifs y possèdent le standard MINERGIE.

Pour espérer obtenir le label Cité de l'énergie, une commune doit obligatoirement devenir membre de l'Association Cité de l'énergie. «A ce jour, nous dénombrons 298 communes», précise Robert Horbaty. Avec l'aide de conseillers externes accrédités par SuisseEnergie pour les communes, la situation particulière de ces collectivités est analysée sur la base d'un catalogue de mesures standardisées qui concerne les six domaines suivants: aménagement du territoire et constructions, installations et bâtiments communaux, approvisionnement et dépollution, mobilité et transports, organisation interne ainsi qu'information et coopération. La commune qui aura réalisé au moins 50% des mesures possi-

bles obtiendra le label Cité de l'énergie. Celle qui aura mis en œuvre plus de 75% des mesures peut demander, après avoir obtenu le label Cité de l'énergie, la certification Cité de l'énergie GOLD, basée sur le label européen european energy award GOLD. Tous les quatre ans a lieu un réexamen des actions de politique énergétique par la commission du label. «Seules deux communes ont dû rendre leur label», ajoute Robert Horbaty.

La participation de tous

Le nombre de cités de l'énergie en Suisse est en forte augmentation. De neuf en 1995, leur nombre a grimpé à 50 en 2001, 84 en 2002 et 153 fin 2007. A ce rythme, toutes les communes de Suisse pourraient bientôt espérer obtenir le label Cité de l'énergie. Robert Horbaty: «Il est souhaitable que le plus grand nombre de collectivités œuvre de manière active en faveur d'une politique énergétique durable et participe au programme en tant que membre de l'association ou avec la certification «partenaire en processus». Pour le développement futur des cités de l'énergie en direction de la société à 2000 watts, il est toutefois essentiel que les exigences pour obtenir le label Cité de l'énergie soient maintenues aussi élevées que possible. Les villes et les communes doivent être motivées à en faire davantage que ce qui est prescrit: obtenir le label n'est pas un devoir mais un acte volontaire entrepris avec plaisir.»

(bum)

La 150^e Cité de l'énergie et la 10^e ville suisse à obtenir le certificat Cité de l'énergie GOLD seront fêtées le 23 octobre 2008 à Fribourg dans le cadre de la journée de l'énergie, en présence du Conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

Spreitenbach, 150^e cité de l'énergie

Spreitenbach, dans le canton d'Argovie, est la 150^e commune de suisse à recevoir le label Cité de l'énergie. «Il était important aux yeux du conseil communal que Spreitenbach puisse jouer un rôle de modèle dans l'utilisation durable des ressources énergétiques actuelles et futures», explique Josef Büttler, conseiller communal, pour expliquer ce qui a poussé la cité argovienne à s'engager dans cette voie. «Nous espérons que l'obtention de ce label motive encore davantage nos citoyens et nos entreprises à prendre en compte les critères énergétiques dans leurs actions et leurs investissements», poursuit le conseiller communal. Notons qu'à Spreitenbach, l'alimentation électrique de toutes les infrastructures communales (bâtiments, éclairage...) est assurée par du courant écologique. Sur l'exercice 2006/2007 de la firme Axpo, la commune de Spreitenbach s'est avérée être le meilleur client sur l'ensemble du canton d'Argovie pour le produit «Naturstrom Blue».

Pour en savoir plus:

www.spreitenbach.ch

Delémont, 10^e cité en or

Cité de l'énergie pour la première fois en 1999, Delémont, dans le canton du Jura, obtient cette année la distinction suprême Cité de l'énergie GOLD. Tout comme pour la commune de Spreitenbach, jouer un rôle de modèle a également constitué la principale motivation du conseil communal de Delémont. «Le label représente un devoir d'exemplarité en matière de politique énergétique et un défi pour l'avenir», explique Pierre Brulhart, conseiller communal. En contrepartie, ce label donne à la ville «la possibilité de connaître ses forces et ses faiblesses en matière de politique énergétique. Il permet également de communiquer sur la politique énergétique.» Parmi les mesures adoptées par la ville jurassienne figure notamment la mise en place d'une déléation, formée par les employés communaux et les membres de l'exécutif concernés par les questions énergétiques, dont la tâche est de traiter de manière transversale des questions énergétiques. Le prélèvement d'une taxe de 0,4 centime par kWh d'électricité pour financer la poursuite d'une politique énergétique durable pour la ville a été accepté par le législatif et fera l'objet d'une votation populaire le 1^{er} juin prochain.

Pour en savoir plus:

www.delemont.ch